

Bobigny, le **08 AVR. 2026**

Le préfet délégué pour l'égalité des chances

à

Mesdames, Messieurs les
organiseurs de séjours

Objet : Évolution du dispositif de soutien aux départs en vacances des enfants – fin des « Colos apprenantes » et renforcement de l'Aide aux Vacances Enfants (AVE)

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe qu'à compter de 2026, le dispositif « Colos apprenantes », qui permettait jusqu'à présent de financer directement les organisateurs de séjours collectifs de mineurs, prend fin. Il est remplacé par un renforcement significatif de l'Aide aux Vacances Enfants (AVE), portée par la branche Famille (CAF / CNAF) et gérée opérationnellement par VACAF (acteur du tourisme social à disposition des CAF). Cette évolution modifie profondément la logique de financement : **les aides ne sont désormais plus versées aux organisateurs mais directement aux familles bénéficiaires, sous la forme d'une aide individuelle versée en tiers payant.**

Le nouveau dispositif présente les caractéristiques suivantes :

- Public concerné : enfants de 6 à 17 ans (nés entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2020) appartenant à des familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 950 € ;
- Montant : jusqu'à 70 % du coût du séjour, dans la limite de 50 € par jour ;
- Durée des séjours éligibles : de 5 à 15 jours, incluant les séjours de vacances et les camps de scoutisme ;
- Versement : l'aide est versée directement à l'organisme de vacances, ce qui évite aux familles d'avancer les frais ;
- Enveloppe nationale : 20 millions d'euros dédiés par la CNAF en 2026 et 2027 pour soutenir cette transition.

Pour que vos bénéficiaires puissent mobiliser l'AVE sur vos séjours, **votre structure doit impérativement être labellisée par VACAF**. Cette démarche s'effectue en ligne à l'adresse suivante : https://partenaires.vacaf.org/demarches/demande_labellisation_enfants

Les services de la CAF de la Seine-Saint-Denis, en lien avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), sont en mesure de vous accompagner dans cette transition. Un **webinaire d'information** sur la procédure de labellisation VACAF et le fonctionnement du nouveau dispositif sera organisé le **jeudi 16 avril à 14h30** (le lien de connexion vous sera envoyé prochainement).

Je vous appelle à la vigilance : certaines structures historiquement engagées dans le dispositif « Colos apprenantes » ne figurent pas encore dans les listes de structures conventionnées au titre de l'AVE. Il est donc essentiel que vous engagiez rapidement les démarches de conventionnement auprès de VACAF afin d'assurer la continuité des départs en vacances des enfants issus des familles les plus modestes de notre département.

Mes services, ceux de la CAF 93 et du SDJES sont à votre disposition. Je vous encourage à diffuser largement ces évolutions auprès de vos réseaux afin de garantir l'accès de tous les enfants du département à des séjours de qualité durant l'été 2026.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Amaury DUMAY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a long, sweeping horizontal stroke that ends in a small upward flick.

Préfet délégué pour l'égalité des chances